

POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE

PROJET EDUCATIF

Le présent projet éducatif prendra fin à la même date que le contrat enfance/Jeunesse (2018) et pourra être modifié chaque année par avenant.

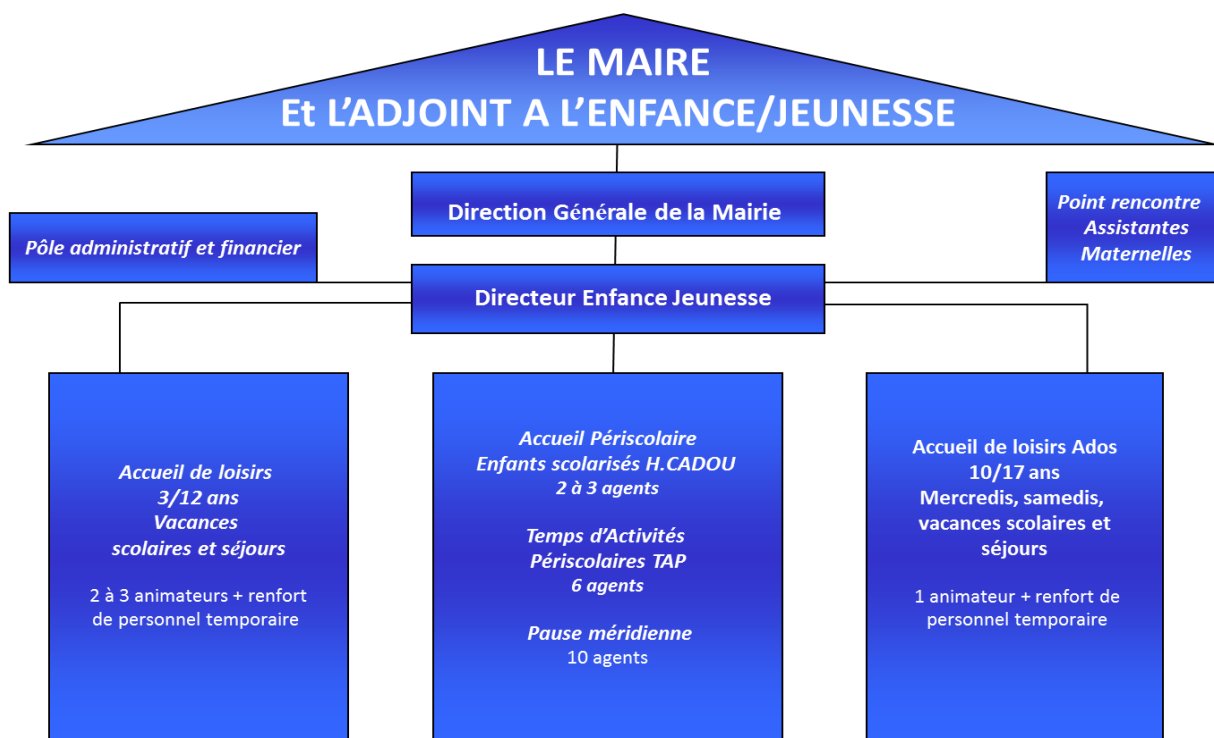
La politique enfance/jeunesse de la commune de Mesquer a véritablement pris une nouvelle dimension lors de la création du service enfance/jeunesse en 2005, le recrutement d'un directeur et la professionnalisation de l'équipe d'animation pour l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire.

En outre, l'intégration du fonctionnement de l'espace jeunes dans les missions du service enfance/jeunesse à partir du 1^{er} janvier 2009 a consolidé la cohérence des objectifs définis. La division de l'espace jeunes en deux accueils : Club juniors pour les 10/14 ans et l'accueil jeunes pour les 14/18 ans s'est révélée indispensable et extrêmement positive jusqu'en septembre 2013.

A partir de cette date, les attentes des jeunes et l'organisation générale de l'accueil des jeunes ont été transformés en accueil de loisirs Ados 10/17 ans, accueil qui répond à ce jour aux besoins et attentes des jeunes, des familles et du service enfance jeunesse.

Les moyens mis à disposition du service enfance/jeunesse sont les suivants :

LES MOYENS HUMAINS



LES LOCAUX

Les Martins
Pêcheurs

La Gambade

100 allée des
Ormeaux

Parking Mairie-
rue de Kercabellec

Bâtiment neuf occupé depuis la
rentrée de septembre 2010

3 salles d'un ancien bâtiment,
entièrement restaurées en 2010

Locaux accueillant dans des
conditions optimales l'APS et
l'ALSH, le bureau de la directrice et
celui des animateurs

3 salles réservées à l'AL - Ados

LA FORMATION

La Commune permet aux animateurs de se former :

- D'une part, afin d'apporter les compétences juridiquement nécessaires au bon fonctionnement des structures
- D'autre part, afin qu'ils puissent décliner le projet pédagogique avec les connaissances nécessaires à la mise en place des actions dans une dynamique reconnue.

1- L'ACCUEIL

La construction, en 2010, du nouveau centre de loisirs plus spacieux et adapté permet une qualité d'accueil des enfants dans un environnement spatial sécurisé.

La rénovation des salles de la Gambade en 2009 a rendu plus attractifs les locaux pour l'espace jeunes.

Le rôle de l'équipe d'animation revêt une importance capitale dans l'accueil des enfants et dans le relationnel avec les familles. C'est en étant à l'écoute des familles que la Municipalité pourra faire évoluer les structures pour répondre aux besoins justifiés.

Le professionnalisme de l'équipe d'animation, son dynamisme, sa rigueur, ses compétences sont un gage de succès pour le bon fonctionnement, le développement des structures et pour fidéliser les familles.

L'équipe doit être en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie compatible avec les activités des structures, en veillant à une intégration maximale.

L'accès aux tout-petits, avec leurs assistantes maternelles, par l'intermédiaire du RAM doit apporter aux parents l'information nécessaire à une réflexion sur la fréquentation ultérieure des structures par leur enfant.

2- L'EPANOUISSEMENT

La structure doit être un lieu où l'enfant/jeune se sente bien, où il reçoit un accueil chaleureux, où il est reconnu comme un individu à part entière, où il se sent en confiance.

L'équipe d'animation a un rôle important d'écoute pour repérer l'éventuel mal-être et apporter l'aide dont l'enfant ou le jeune a besoin pour son épanouissement physique, moral et intellectuel.

Les structures offriront aux enfants et aux jeunes des activités ludiques et de découvertes privilégiant leur épanouissement culturel et sportif.

3- LA CITOYENNETE

C'est dès la petite enfance que l'éducation à la citoyenneté doit être réalisée, pour permettre une évolution de l'enfant dans le respect des personnes et des biens.

Les structures doivent être un complément à l'éducation donnée à la maison et dans les établissements scolaires.

L'enfant apprendra ainsi à respecter les règles de vie en société et son insertion sociale en sera favorisée.

Des actions de solidarité, de partage, d'entraide et intergénérationnelles en partenariat avec les communes extérieures favoriseront l'ouverture comportementale de l'enfant/jeune.

La commune est également soucieuse et investie dans la lutte contre les conduites à risques et la prévention de la délinquance. Des actions seront menées sur le sujet en partenariat avec l'école, les collègues, la police municipale, la mission locale et les parents.

De même l'ouverture aux diversités culturelles amènera l'enfant/jeune à comprendre, réfléchir et échanger sur la non-discrimination dans le principe de découverte et de respect des différences.

4- L'ENFANT ACTEUR DE SA COMMUNE

Par des actions passerelles avec d'autres structures, avec des associations, avec des acteurs intergénérationnels, par des animations initiées, l'enfant sera amené à connaître sa commune, à découvrir son fonctionnement, ses richesses et son patrimoine et le rôle qu'il peut jouer pour que

sa Commune vive. Il découvrira les particularités géographiques de sa Commune éclatée en 3 pôles principaux et en villages. L'intérêt pour l'ensemble de la commune permettra un rapprochement géographique des différents pôles. La conscience acquise de la qualité du paysage sensibilisera l'enfant au respect de l'environnement.

A l'heure où le développement durable prend toute sa dimension, la sensibilisation de l'enfant au concept permettra une évolution d'esprit en ce sens et une conscience des enjeux qui en découlent.

5- LES TARIFS

Jusqu'en décembre 2016, la Commune avait défini une politique tarifaire basée sur le quotient familial pour l'accueil de loisirs ainsi qu'une grille de réductions pour favoriser l'accueil des fratries et l'assiduité. La possibilité de paiement par chèques vacances ou CESU est également offerte aux familles.

Pour les jeunes fréquentant l'accueil de loisirs Ados, une inscription annuelle est demandée depuis 2010.

En 2016, la volonté des élus a été de réfléchir au renforcement de l'égalité des familles au regard des services. Ainsi, dans le but d'améliorer l'équité entre les familles, depuis le 1^{er} janvier a été mise en place une facturation dite « au taux d'effort » et non plus basée sur les tranches de quotient familial. Celle-ci permet de facturer les prestations de service au plus juste en fonction des ressources de chaque famille. Ce taux d'effort s'applique pour les structures : APS (pause méridienne, accueil matin et soir, mercredis), ALSH vacances et séjours, AL ados séjours.

Par ailleurs depuis janvier 2017, concernant l'accueil ados, mise en place d'un système de tickets. En fonction des activités proposées, les journées ou 1/2 journées ont une valeur de 0 à 5 tickets. La valeur d'un ticket est multipliée en conséquence.

Certaines activités sont à 0 ticket telles que les séances du club de protection de la nature, les séances d'autofinancement, les séances du conseil Municipal des Ados, les Aprem' Potes... Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement du jeune pour lui-même et sa commune.

6- LE PROJET PEDAGOGIQUE

L'équipe d'animation, au travers des activités mises en place, déclinera le présent projet éducatif et contribuera à aider l'enfant/jeune à devenir un adulte responsable et vecteur de transmission de valeurs fondamentales.

Mesquer, le 10 janvier 2017

Les membres de la commission enfance/jeunesse